

## **Le Caire 7-8 décembre 2009**

### ***Résumé***

Le séminaire s'est déroulé en présence des coordinateurs et des experts de la charte, venant de sept pays partenaires méditerranéens : l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, l'Autorité palestinienne et la Tunisie, ainsi que de sept pays des Balkans occidentaux : l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ARYM, le Kosovo, le Monténégro et la Turquie. L'événement a été favorisé et organisé par l'instrument TAIEX de l'UE <sup>1</sup>.

Le Dr Hany Barakat, coordinateur de la charte en Égypte, a souhaité la bienvenue aux participants au séminaire. M. Gerhard Krause, de la délégation de la Commission européenne en Égypte, a présenté les trois principaux objectifs du séminaire : l'échange d'informations sur les politiques et les programmes dans quatre domaines prioritaires définis par la charte, à savoir le développement des compétences, l'accès aux marchés, l'accès au financement et l'innovation ; le renforcement des liens entre le « Small Business Act » (SBA) et la charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise ; et, enfin, la révision des critères d'évaluation (indicateurs) appliqués en 2008 dans les quatre domaines prioritaires de la charte.

Les conclusions tirées du séminaire seront réexaminées lors d'une réunion du groupe de travail sur la coopération industrielle, prévue le 10-11 février 2010 (dates à confirmer). Les propositions présentées lors du séminaire seront distribuées aux participants au début du mois de janvier 2010. Les participants ont été invités à soumettre leurs commentaires sur le développement des compétences et l'accès aux marchés lors de la réunion susmentionnée du groupe de travail sur la coopération industrielle, et de faire parvenir leurs commentaires sur l'accès au financement et l'innovation avant le 21 mars 2010.

### **Session 1 : Promotion des PME en Europe : le « Small Business Act » (SBA) et le développement des compétences**

M. Emmanuel Berck, de la direction générale Entreprises et Industrie (DG ENTR) de la Commission européenne, a présenté la finalité et le contenu du « Small Business Act » (SBA), principal document de référence en faveur des petites et moyennes entreprises (PME) dans l'Union européenne (UE). Le SBA vise à développer une approche politique globale des PME, mettre en œuvre le principe « penser d'abord aux PME » et promouvoir la croissance et la compétitivité des PME.

Anthony Gribben, de la Fondation européenne pour la formation (ETF), a proposé un certain

---

<sup>1</sup> [HTTP://EC.EUROPA.EU/ ENLARGEMENT/TAIEX/](http://ec.europa.eu/enlargement/taie/)

nombre de révisions du texte de la charte concernant le capital humain, en référence au SBA et aux développements politiques européens plus récents. Il a également proposé d'ajouter trois indicateurs relatifs aux dimensions du capital humain de la charte dans les domaines de l'entrepreneuriat dans l'enseignement supérieur et de développer encore le domaine des données relatives aux compétences entrepreneuriales. Marie Corman de la DG ENTR a évoqué la volonté des participants d'adapter les indicateurs proposés. Un certain nombre de participants ont soutenu la proposition. La question sera réexaminée lors de la réunion du groupe de travail sur la coopération industrielle prévue en février 2010. Un rapport sur les résultats de la présente réunion d'experts sera soumis au cours de cette réunion.

### ***Session 2 : Porter une plus grande attention aux PME en termes d'accès aux marchés***

Mme Mimi Kaplan, directrice de l'Institut pour la normalisation et le contrôle des produits pharmaceutiques, a présenté l'expérience d'Israël en ce qui concerne la préparation et la négociation d'un accord ACAA avec l'UE sur les bonnes pratiques de fabrication des produits pharmaceutiques (BPF) en vue d'améliorer l'accès aux marchés. M. Berck de la DG ENTR a présenté le thème de l'accès aux marchés dans le SBA. Les principes du SBA comprennent trois secteurs clés : les PME participant aux marchés publics, les PME bénéficiant des opportunités du marché intérieur et les PME profitant de la croissance des marchés extérieurs. M. Christophe Besse de la délégation de l'UE en Égypte a présenté le travail du « Export Helpdesk », un instrument en ligne facilitant l'accès aux marchés de l'UE.

La Commission européenne a présenté des propositions visant à ajouter des indicateurs relatifs à la normalisation, la sécurité juridique et les marchés publics. Mme Latifa Echihabi, coordinatrice de la charte au Maroc, a établi une comparaison entre la charte et le SBA dans le domaine de l'accès aux marchés. Elle a présenté un certain nombre d'indicateurs supplémentaires dans des domaines tels que la protection douanière, les barrières non tarifaires (BNT) et la qualité du financement des opérations de commerce extérieur.

### ***Session 3 : Porter une plus grande attention aux PME en termes d'accès au financement***

M. Jafar Hdaib, coordinateur de la charte pour les territoires palestiniens, a présenté le développement des politiques et les bonnes pratiques dans le domaine de l'accès au financement. Il a indiqué que l'accès des petites entreprises au financement restait problématique. Afin d'améliorer la situation, l'Autorité palestinienne (AP) devrait activer tous les circuits financiers et surmonter les contraintes qui pèsent sur les banques locales. L'AP devrait également se focaliser sur l'élimination des obstacles législatifs et réglementaires. Mme Jane Macpherson, de la Banque européenne d'investissement (BEI), a informé les participants de l'initiative de développement des entreprises, l'un des projets de l'Union pour la Méditerranée. La BEI se concentre sur les PME et le développement du secteur privé, le développement des infrastructures, la sécurité de l'énergie et la viabilité environnementale. M. Berck de la DG ENTR a expliqué la façon dont le SBA tenait compte de l'accès au financement. Le grand principe est de faciliter l'accès des PME

au financement et de développer un environnement juridique et commercial favorisant le règlement des transactions commerciales en temps utile. Il conviendrait d'ajouter un indicateur relatif aux retards de paiement, bien que la performance puisse être difficile à mesurer.

Mme Hana Uraidy, coordinatrice de la charte en Jordanie, a proposé de nouvelles modifications de la charte dans le domaine de l'accès au financement. M. Markus Berndt, de la BEI, a également fait des suggestions visant à modifier l'accès aux indicateurs de financement.

#### ***Session 4 : Porter une plus grande attention aux PME en termes d'innovation***

M. Richard Woodham, directeur du programme Medibtikar, a présenté les principaux résultats du programme. La bonne pratique s'est concentrée sur les incubateurs et les parcs technologiques, le transfert de technologie, les financements pour l'innovation et la gestion de l'innovation, ainsi que les études sectorielles. M. Hamid El-Zoheiry, coordinateur de projet RDI, a présenté le programme de recherche, développement et innovation (RDI) qui vise à renforcer les liens entre le secteur de la recherche et l'industrie en Égypte. Le programme comporte trois composantes : le fonds d'innovation entre l'UE et l'Égypte, le réseau de recherche, développement et innovation (RRDI), ainsi que le suivi et l'évaluation de la recherche et du développement en Égypte. M. Mohammed Samy, coordinateur du programme de technologie, a présenté les expériences égyptiennes dans le domaine de l'innovation. Le réseau euro-égyptien d'innovation et d'information (REEII) vise à améliorer la compétitivité et la croissance à travers le soutien aux entreprises et le transfert de technologie. Les centres de technologie et d'innovation (CTI) visent à encourager l'innovation technologique et la croissance économique, à attirer les investissements dans le secteur industriel et à ouvrir les perspectives d'emplois. Enfin, il a présenté l'expérience égyptienne dans le domaine des incubateurs d'entreprises. M. Szabolcs Klubuk, de la DG ENTR, a présenté la politique d'innovation de l'UE et ses liens avec le SBA.

M. Hamid El-Zoheiry, du projet MIRA (soutenu par le septième programme-cadre de l'UE sur la R&D), a formulé des propositions visant à modifier la charte. M. Maher Khatib, coordinateur de la charte au Liban, a également soumis d'autres suggestions en vue de modifier la charte. M. Anthony Fanelli, de l'OCDE, a proposé de nouveaux indicateurs dans le domaine de l'innovation. M. Stefan Kratzsch, de l'ONUDI, a émis des suggestions visant à mesurer l'efficacité politique au niveau des entreprises.

### ***RAPPORT CIRCONSTANCIÉ***

#### ***Introduction***

Le Dr Hany Barakat, coordinateur de la charte en Égypte, a souhaité la bienvenue aux participants au séminaire. Il a indiqué que le développement, l'innovation et l'accès des PME aux marchés constituaient des sujets cruciaux dans le contexte de la crise financière. Il a souligné que la complémentarité et la coopération régionales contribueraient à surmonter la crise. Il a également réitéré l'engagement quant à l'objectif de 2010 défini dans le processus de Barcelone

en ce qui concerne la zone de libre-échange.

Gerhard Krause, de la délégation de la Commission européenne en Égypte, a présenté les trois principaux objectifs du séminaire : l'échange d'informations sur les politiques et les programmes dans quatre domaines prioritaires définis par la charte, à savoir le développement des compétences, l'accès aux marchés, l'accès au financement et l'innovation ; le renforcement des liens entre le « Small Business Act » (SBA) et la charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise ; et, enfin, la révision des critères d'évaluation (indicateurs) appliqués en 2008 dans les quatre domaines prioritaires de la charte. Il a indiqué que la Turquie et les pays des Balkans occidentaux étaient également invités au séminaire, du fait qu'ils avaient déjà piloté un processus en vue d'évaluer la politique d'entreprise et qu'ils rendaient compte du « Small Business Act ». Il a proposé que le partage des expériences avec ces pays serait utile pour la région méditerranéenne.

### ***Session 1 : Promotion des PME en Europe : le « Small Business Act » (SBA) et le développement des compétences***

M. Emmanuel Berck de la DG ENTR a présenté la finalité et le contenu du « Small Business Act » (SBA), principal document de référence en faveur des petites et moyennes entreprises (PME) dans l'Union européenne (UE). Il a indiqué que l'Ukraine et les Balkans occidentaux avaient déjà adopté le SBA dans le cadre de leurs stratégies.

Il a commencé par exposer les grands principes de la politique européenne en faveur des PME. Il a expliqué qu'il existait environ 23 millions de PME en Europe, représentant approximativement les deux tiers de l'emploi privé total et environ 57% de la valeur ajoutée de l'UE. La dimension moyenne d'une PME est de cinq personnes. Il a également indiqué que les PME jouaient un rôle particulièrement important dans le contexte de la crise économique, étant donné que 80% des emplois sont créés par les PME. Cependant, la crise a porté atteinte aux PME notamment en limitant leur accès au crédit. Les PME sont confrontées à des défis spécifiques : elles connaissent souvent une productivité plus faible et une croissance plus lente que les grandes entreprises. Il y a également de nombreux marchés inopérants (le financement, la recherche, l'innovation) et de nombreuses difficultés structurelles. Par ailleurs, de nombreux pays européens manquent encore d'esprit d'entreprise.

L'objectif principal de l'UE est de développer la compétitivité à travers le marché intérieur des biens et des services, la politique industrielle, la politique relative aux PME, la politique en matière d'innovation, et une meilleure réglementation. Tous les secteurs sont soutenus par des programmes communautaires spécifiques. La politique relative aux PME est une politique horizontale, du fait qu'elle concerne les politiques sociales, l'environnement, la recherche et le développement, l'enseignement, la protection des consommateurs et la concurrence. En ce qui concerne le SBA, le rôle de la Commission européenne est de coordonner les actions des États membres (le suivi des performances et l'échange de bonnes pratiques), offrir une assistance aux

PME, veiller à ce que les politiques/programmes de l'UE soient favorables aux PME, et instaurer un dialogue avec les pays tiers. Ce dialogue inclut l'amélioration du climat des affaires et l'alignement avec le SBA, autant que possible.

M. Berck a également indiqué que le programme pour la compétitivité et l'innovation (PCI) fournissait un forum permettant l'échange des meilleures pratiques dans certains secteurs clés, tels que la promotion de l'esprit d'entreprise dans les médias, l'internationalisation des PME, la réduction de la charge réglementaire, la simplification des procédures de conformité fiscale, l'enseignement dans les écoles et la formation professionnelle.

Il a ensuite exposé en détail les principales caractéristiques du « Small Business Act » (SBA). Il a expliqué que, en juin 2008, la Commission européenne a fait présenter une communication proposant d'effectuer une transition de la charte européenne vers le SBA, qui constitue un ensemble de principes politiquement contraignants. Le SBA couvre une série entière de mesures (comportant de nouveaux thèmes tels que les marchés publics et l'environnement) et est doté d'un mécanisme de contrôle complet, qui peut être considéré comme une nouveauté. Le SBA vise à développer une approche politique globale en faveur des PME, à mettre en œuvre le principe de « priorité aux PME » (par exemple, en ce qui concerne la législation) et à promouvoir la croissance et la compétitivité des PME. Le plan d'action du SBA a été approuvé par le Conseil européen en décembre 2008. Dans le contexte de la crise, il a été décidé de se concentrer sur trois secteurs clés : un meilleur environnement réglementaire, l'accès au financement et l'accès aux marchés. Le SBA couvre 10 principes (l'esprit d'entreprise, la deuxième chance, la « priorité aux PME » ; l'administration publique, les marchés publics et les aides de l'État, l'accès au financement, le marché unique, les compétences et l'innovation). Le suivi de la mise en œuvre est essentiel : il se concentre sur le processus de Lisbonne et le PREE (évaluation qualitative, liée à la croissance et à la stratégie de l'emploi), l'examen des performances des PME et l'échange des bonnes pratiques concernant le SBA. Certaines mesures législatives ont également été conçues en conformité avec le SBA.

Dans le domaine du développement des compétences, le SBA tient compte de la nécessité d'améliorer la politique, la qualification et les compétences en matière d'innovation des PME. Les principaux obstacles à la croissance des PME sont les suivants : le manque de main-d'œuvre qualifiée ; les obstacles organisationnels, financiers et relatifs à la formation ; et même la façon dont les besoins en formation sont perçus, qui ne correspondent pas forcément aux besoins réels de l'économie. Les actions incluent la formation (par exemple, la mobilité des apprentis), les e-compétences et le e-commerce, les TIC et la gestion des compétences, l'autodiagnostic ainsi que les incitations au recrutement d'un personnel qualifié.

Les participants ont souhaité en savoir davantage sur la méthodologie adoptée en vue de la transition de la charte européenne vers le SBA. M. Berck a expliqué qu'il y avait eu, initialement, une demande politique visant à donner un nouvel élan à la politique d'entreprise de l'UE dans le nouveau contexte économique et politique des économies européennes, et à

examiner les nouveaux thèmes à venir, tels que l'environnement et les marchés publics. En 2008, le processus de préparation du SBA a commencé par une consultation en ligne des parties concernées, y compris les PME, qui s'est suivie d'un séminaire de haut niveau en février 2008. Enfin, la Commission européenne a présenté sa communication sur le SBA en 2008. Le traité de Lisbonne ne modifiera pas la répartition des responsabilités en ce qui concerne la politique industrielle et la politique des PME.

Le Dr Hany Barakat a rappelé que la charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise a été signée en 2004 et qu'elle couvrait 10 domaines de travail. En 2006-2008, un travail avait été réalisé en vue de définir les indicateurs et mesurer les progrès accomplis en vertu de la charte. Lors de la réunion ministérielle de Nice en 2008, le premier rapport d'évaluation a été publié et un nouvel exercice d'évaluation était prévu en 2011, en plus de l'échange des meilleures pratiques actuellement en cours.

Les participants ont également souhaité en savoir plus sur la participation au programme de compétitivité et innovation (PCI). Mme Marie Corman, de la DG ENTR, a expliqué que – à quelques exceptions près – les programmes communautaires étaient exclusivement réservés aux États membres de l'UE. La participation aux programmes communautaires dans la région européenne de voisinage nécessitait une modification de l'accord d'association et un protocole spécifique pour les différents programmes.

Les participants ont souhaité savoir comment le SBA s'intégrait dans la procédure de la charte. Marie Corman a souligné que toute modification de la charte devrait être approuvée au niveau ministériel. Les participants devront décider des actions à mener en vue de faire avancer la procédure d'amendement.

#### *Examen des modifications proposées concernant le développement de s compétences*

M. Anthony Gribben de la Fondation européenne pour la formation (ETF) a présenté un projet de texte révisé sur les dimensions du capital humain de la charte, s'inspirant des dispositions du SBA et des développements politiques plus récents de l'UE dans ce secteur.

Concernant la dimension 2 (enseignement et formation), il a recommandé de porter une plus grande attention sur les compétences clés en terme d'entrepreneuriat et a souligné combien il était important que toutes les parties du système éducatif assument leur responsabilité afin d'assurer le développement de l'apprentissage continu en entrepreneuriat. En outre, il a proposé de rédiger un texte révisé identifiant les compétences entrepreneuriales par opposition aux compétences commerciales plus pointues. Il a expliqué que les systèmes d'apprentissage contribuent à un meilleur esprit d'entreprise, non seulement parmi les personnes qui créent et gèrent les entreprises, mais également parmi les employés. Ce facteur est jugé important dans la mesure où il permet aux entreprises de gagner un avantage compétitif sur le marché.

Concernant la dimension 3 (développement de s compétences) : M. Gribben a souligné le fait que

le SBA se concentrait sur les compétences clés en particulier dans le domaine des TIC, telles que l'écriture, la lecture, le calcul, les langues, les compétences électroniques et les aptitudes pour les nouvelles technologies. À cet égard, il a proposé la révision du texte de la charte afin de prendre bonne note des compétences clés. Enfin, il a rappelé aux participants que les révisions apportées à la charte devront tenir compte des différences entre hommes et femmes .

*Commentaires de la Jordanie* : les modifications sont perçues comme un changement du comportement en matière d'éducation, en portant une plus grande attention sur l'apprentissage en entrepreneuriat dès le début. Le projet jordanien INJAZ a été récompensé pour son travail sur l'apprentissage en entrepreneuriat. La question de savoir si les compétences entrepreneuriales sont « innées » ou si elles peuvent s'acquérir par l'apprentissage fait actuellement l'objet d'un débat. En Jordanie, un accent particulier est placé sur le développement de l'enseignement et du capital humain. Les modifications de la charte devraient être liées aux stratégies nationales dans les pays membres.

*Commentaires du Maroc* : les modifications proposées posent certaines questions méthodologiques et il conviendrait de disposer d'une consultation plus large parmi les principales parties concernées. Il est nécessaire de fournir une explication précise sur la nécessité de modifier la charte après seulement quelques années, alors qu'il n'y a eu qu'une seule évaluation à ce jour.

En réponse, Marie Corman (DG ENTR) a soulevé la question de la procédure de la charte. Elle a rappelé que, à Nice en 2008, les ministres ont demandé de considérer le développement des PME comme une partie importante de la charte. Il a été convenu de se concentrer sur cinq secteurs (le développement des compétences, l'accès au marché, l'accès au financement, l'innovation et le développement industriel durable, qui inclut maintenant également les services) dans le programme de travail pour 2009-2010. Le séminaire du Caire a pour objectif de convenir de la prochaine marche à suivre, en portant une plus grande attention à la dimension des PME dans la charte.

*Commentaires du Liban* : Un retour d'information concernant le projet pilote de 2010 sur l'apprentissage en entrepreneuriat dans l'enseignement supérieur serait apprécié.

*Commentaires de l'Autorité palestinienne (AP)* : Différentes parties prenantes ont contribué dès le début à la rédaction de la charte. Toute modification de la charte devait être considérée dans un contexte plus large et il était essentiel de veiller à ce que les structures d'éducation soient prêtes à mettre en œuvre les nouvelles dispositions proposées dans la charte, telles que l'enseignement en ligne. Certains pays avaient déjà commencé à mettre en œuvre les mesures proposées, néanmoins de nombreuses considérations sociales, religieuses et culturelles (telles que la question du sexe) pouvant avoir une incidence sur les questions sensibles du « changement de culture » ont été soulevées.

Anthony Gribben, de l'ETF, a également proposé de nouveaux outils d'évaluation, dont de

nouveaux indicateurs pour le chapitre du développement des compétences dans les deux secteurs clés :

#### Dimension 2 : Entrepreneuriat dans l'enseignement supérieur

Le Dr Hassan Azzazy a apporté des informations détaillées sur cinq indicateurs qui avaient été développés en novembre 2008 par des experts de l'enseignement supérieur issus des pays de la Méditerranée du Sud et qui faisaient actuellement l'objet d'un projet pilote de deux ans. Au total, huit universités (couvrant les pays de la charte euro-Med ainsi que les pays de la zone de l'UE en voie d'adhésion) avaient participé au projet pilote en 2009, ainsi que 10 autres universités (des deux régions) censées poursuivre le projet en 2010. Parmi les cinq indicateurs de l'apprentissage entrepreneurial dans l'enseignement supérieur, deux pourraient être examinés en vue d'être inclus dans l'index de la politique de la charte : le premier concernait la politique nationale pour la promotion de l'entrepreneuriat dans l'enseignement supérieur et le deuxième concernait l'échange de bonnes pratiques. Les trois indicateurs restants (la stratégie, le développement du personnel, la coopération université/entreprise) étaient adaptés au rôle spécifique des institutions, c'est-à-dire qu'ils s'appliquaient uniquement à l'université individuelle et ne donnaient pas lieu à une évaluation nationale. Il existe également des indicateurs au niveau des universités.

Le Dr Azzazy a présenté un aperçu du projet pilote en Égypte et a confirmé la valeur des indicateurs non seulement pour son université (l'Université américaine du Caire), qui a participé au projet pilote, mais aussi pour l'administration nationale.

Le Dr Azzazy a fait remarquer que le projet pilote avait déjà suscité beaucoup d'intérêt et qu'il avait reçu l'aide du ministère de l'enseignement supérieur et du Conseil suprême des universités de l'Égypte dans les secteurs où le suivi du pilote était à l'étude.

#### Dimension 3 : Amélioration des compétences (intelligence du capital humain dans les entreprises) :

M. Gribben a présenté le troisième et dernier indicateur des compétences entrepreneuriales. L'objectif de cet indicateur était d'encourager les gouvernements et le secteur privé à améliorer les données sur la formation dans le monde de l'entreprise de façon plus systématique et de permettre l'élaboration de politiques et la prise de décisions en meilleure connaissance de cause sur la façon de mieux cibler les rares fonds publics pour la formation au marché du travail.

M. Gribben a précisé que cet indicateur avait été utilisé dans les pays de l'UE en phase de préadhésion, où l'expérience avait été positive.

Il a expliqué que l'approche large du SBA à l'égard de l'apprentissage entrepreneurial impliquait d'étudier la façon dont l'entrepreneuriat était perçu par la société et de sensibiliser l'Europe à l'esprit d'entreprise, par exemple par le biais de toute sorte d'événements.

Mme Uraidi, coordinatrice de la charte en Jordanie, a indiqué que, pour freiner la « fuite des

cerveaux », il était nécessaire de créer un environnement positif et de soutenir le retour des experts dans leurs pays d'origine. Marie Corman a convenu de la nécessité de considérer la mobilité comme l'un des facteurs du comportement entrepreneurial. En attendant, M. Gribben a demandé des formes de parrainage plus flexibles pour les PME.

Marie Corman, de la DG ENTR, a évoqué la volonté des participants d'adapter les indicateurs proposés. Elle a également précisé que le fait de modifier les indicateurs compliquerait l'établissement de comparaisons avec l'évaluation précédente. La proposition relative au développement des compétences contient deux indicateurs d'enseignement supérieur et un indicateur sur l'évaluation des besoins en formation. Un certain nombre de participants se sont exprimés en faveur de la prise en considération des trois indicateurs supplémentaires.

*Commentaires du Maroc* : Il a été proposé que les coordinateurs poursuivent les consultations portant sur les indicateurs proposés au niveau national. La prochaine évaluation pourrait reprendre le cadre précédent, tout en ajoutant de nouveaux indicateurs selon le cas.

Marie Corman a proposé de réexaminer la question lors de la réunion du groupe de travail sur la coopération industrielle prévue le 10-11 février 2010. Les résultats du séminaire du Caire seront communiqués lors de cette réunion.

### ***Session 2 : Porter une plus grande attention aux PME en termes d'accès aux marchés***

Mimi Kaplan, directrice de l'institut pour la normalisation et le contrôle des produits pharmaceutiques, a présenté l'expérience israélienne en ce qui concerne la préparation et la négociation d'un accord ACAA avec l'UE sur les bonnes pratiques de fabrication des produits pharmaceutiques (BPF) en vue d'améliorer l'accès aux marchés. L'accord d'association (AA) entre l'UE et Israël a servi de base à cette coopération ; l'accord ACAA deviendra un protocole relatif à l'AA. L'accord ACAA comporte deux parties : l'accord-cadre global et les annexes sectorielles. L'objectif de l'ACAA est de faciliter l'élimination des obstacles techniques aux échanges. Ce qui nécessite l'alignement de la législation israélienne au droit communautaire, établissant une infrastructure, une acceptation mutuelle des produits industriels, des obligations concernant les autorités responsables et un échange d'informations. Mme Kaplan a également insisté sur le contenu de l'annexe sectorielle et sur les obligations qui en découlent.

Le processus de préparation a pris de nombreuses années. Les étapes ont inclus : 1) la modification de la législation israélienne et d'autres préparations de systèmes israéliens ; 2) l'évaluation du système israélien par des experts européens en août 2008 ; 3) les négociations de décembre 2008 à juin 2009.

L'instauration d'un climat de confiance représente une part importante du processus de négociation. Les problèmes rencontrés comprennent la limite des ressources, la rationalisation et la synchronisation du processus, du fait de la participation de nombreuses parties, ainsi que la communication avec les parties prenantes internes et externes. Israël a bénéficié de l'aide de

l'instrument TAIEX dans le processus préparatoire et a veillé à ce que les voies de communication restent ouvertes.

Mme Kaplan a également insisté sur les bénéfices tirés de l'ACAA : amélioration de l'accès aux marchés, rationalisation des importations, reconnaissance mutuelle en matière d'inspections BPF par le biais de certification, certification des lots sans réévaluation à l'importation et moins d'inspections. Elle a également mentionné les bénéfices du renforcement de la coopération réglementaire bilatérale et du climat de confiance, l'amélioration de l'échange d'informations, la facilitation d'autres accords (PIC et autres), l'accélération du processus d'alignement sur les normes internationales et le renforcement de la surveillance réglementaire des médicaments. Israël possède trois secteurs prioritaires. Le secteur pharmaceutique était le premier secteur prêt à engager des négociations.

M. Berck de la DG ENTR a présenté le thème de l'accès aux marchés dans le SBA. Les principes du SBA comprennent trois domaines clés : les PME participant aux marchés publics, les PME bénéficiant des opportunités du marché intérieur et les PME bénéficiant de la croissance des marchés extérieurs (c'est-à-dire l'internationalisation). Concernant le premier domaine, le défi est de trouver le moyen d'encourager les pouvoirs adjudicateurs à permettre aux PME de participer plus efficacement aux passations de marché public, ainsi que la manière de changer le comportement et de fournir des exemples de règles et pratiques nationales afin de faciliter la participation des PME aux marchés publics. Un code des meilleures pratiques a été présenté en 2008. Concernant le marché unique, les PME manquent d'informations sur les opportunités d'affaires. Il existe également des obstacles tels que l'imposition, la législation du travail, les procédures administratives et la fragmentation du droit des sociétés. Les nouvelles actions planifiées comprennent l'établissement d'un statut de société privée européenne (SPE), promouvant l'internationalisation des PME européennes (par exemple les centres d'affaires, les équipes d'accès aux marchés), le processus européen de normalisation (NORMAPME), le réseau de soutien européen aux entreprises (EEN) et le jeune portail commercial européen. De nombreuses actions sont proposées au niveau national, telles que l'application de la reconnaissance mutuelle, la réduction du coût de l'accès aux normes, l'aide aux PME sur les marchés extérieurs, la facilitation des échanges et l'ouverture de nouveaux marchés, la promotion de l'accès aux marchés publics, etc.

L'objectif de l'EEN est de promouvoir la mise en réseau ainsi que la coopération des entreprises, et de fournir des conseils sur la législation de l'UE et les projets de l'UE. Le réseau est ouvert aux pays tiers partenaires, bien que la Jordanie, le Maroc, l'Autorité palestinienne et la Tunisie ne fassent pas encore partie de l'EEN.

Christophe Besse, de la délégation de l'UE en Égypte, a présenté le travail du Export helpdesk, un instrument en ligne facilitant l'accès aux marchés européens. Il s'agit d'une base de données sur les échanges de biens et services en ligne, qui est gratuite et conviviale. M. Besse a également décrit le travail de l'équipe d'accès aux marchés en Égypte, axé sur les questions des

normes sanitaires et phytosanitaires (SPS).

*Discussion sur les modifications proposées relatives à l'accès aux marchés*

La Commission européenne a présenté des propositions visant à modifier les dispositions de la charte dans le domaine de l'accès aux marchés. Dans le domaine de la normalisation, la Commission a proposé un nouvel indicateur sur la « facilitation de l'accès des PME aux normes techniques ». Dans le domaine de la sécurité juridique, un nouvel indicateur sur l'« accélération des procédures de justice et l'exécution forcée des litiges entre entreprises » a été proposé. Dans certains pays, le manque de sécurité juridique constitue un obstacle important aux investissements. Dans le domaine des marchés publics, l'indicateur proposé est la « mise en œuvre du code européen des meilleures pratiques facilitant l'accès des PME aux marchés publics ».

En ce qui concerne les ACAA, la Commission a proposé des modifications mineures destinées à quantifier certains développements (par exemple, l'adoption des normes de l'UE dans les secteurs prioritaires). L'utilisation des mêmes indicateurs (ou presque) dans le prochain exercice d'évaluation permettra de comparer les résultats et de montrer les progrès accomplis. Les participants ont semblé d'accord avec les propositions de la Commission.

*Commentaires du Maroc :* La politique de normalisation et des normes est en place, mais le problème se situe ailleurs : dans la pratique, la plupart des PME n'utilisent pas de normes et l'évaluation devrait en tenir compte. Marie Corman a indiqué que l'évaluation de 2008 était axée au niveau politique et n'évaluait pas la mise en œuvre des décisions politiques au niveau des entreprises.

Le Dr Ayadi, du centre d'études de la politique européenne, a informé les participants des études menées par le centre sur l'intégration économique dans la région méditerranéenne, y compris les questions relatives à l'accès aux marchés et l'accord de libre-échange.

*Commentaires de l'Autorité palestinienne :* La « facilité d'application des normes » serait peut-être une formulation plus appropriée à utiliser, au lieu de l'« accès aux normes ». Elle permettrait d'établir plus facilement la mesurabilité de l'indicateur. La sécurité juridique devrait se rapporter aux questions relatives à l'arbitrage et la garantie des exportations dans les pays arabes. Au vu de l'expérience des pays de l'Est en matière de marchés publics et du séminaire peu concluant sur le SBA qui a eu lieu à Stockholm en octobre 2009, il était nécessaire d'étudier davantage la question, puisqu'il existe de grandes différences entre les systèmes européens et méditerranéens.

*Commentaires de la Jordanie :* La « sécurité juridique » en tant que concept peut signifier différentes choses selon les pays. Les indicateurs utilisés dans le rapport de la Banque mondiale sur le projet "Doing Business" doivent également être pris en considération. La Jordanie s'intéresse particulièrement aux échanges de services et au développement des moyens d'évaluer les progrès accomplis dans ce secteur.

*Commentaire du Maroc* : Accord avec la Jordanie sur la question des concepts et des formulations potentiellement controversés. L'arbitrage est de plus en plus utilisé et mérite d'être examiné ici. Au Maroc, certains craignent que les offres de marchés publics soient de plus en plus attribuées aux sociétés étrangères qui n'ont qu'un lien limité avec les entreprises locales. Il est important d'assurer que les PME locales soient pleinement associées à ces contrats.

*Commentaires d'Israël* : Le niveau de l'indicateur requérant une loi sur les retards de paiement semble être excessivement élevé. La Commission a expliqué qu'un projet de directive sur les retards de paiement faisait actuellement l'objet d'un débat au sein de l'UE et devrait être transposée au niveau national.

Les propositions sur la sécurité juridique, la normalisation et les marchés publics seront approfondies. Il a été convenu de présenter d'autres propositions dans le domaine de l'arbitrage, et le domaine du règlement des différends en général. La question des retards de paiement pourrait également être examinée.

Mme Latifa Echihabi, coordinatrice de la charte au Maroc, a comparé la charte et le SBA, et a présenté des propositions visant à améliorer les indicateurs utilisés dans le domaine de l'accès aux marchés. La proposition marocaine est basée sur les consultations locales. Les indicateurs comprennent le niveau de protection douanière, l'existence de barrières non tarifaires (BNT) et la qualité du financement des opérations du commerce extérieur. Sur la base des commentaires qui sont parvenus jusqu'à présent, deux autres indicateurs, concernant respectivement la perception de la libéralisation des échanges et la promotion des exportations, ne seront pas incorporés. La coordinatrice de la charte a également détaillé les liens/points de convergence entre la charte et le SBA. Dans la région méditerranéenne, il importe de prendre en considération l'intégration « Sud-Sud » et le maintien des complémentarités entre les économies des partenaires. Il est également essentiel de considérer les services comme l'un des domaines d'évaluation. Elle a également résumé les propositions émanant du coordinateur de la charte en Algérie, qui incluait des suggestions visant à soutenir les procédures législatives et réglementaires ainsi que les demandes d'assistance technique.

Les propositions seront examinées de manière plus détaillée lors de la prochaine réunion du groupe de travail en février 2010.

### ***Session 3 : Porter une plus grande attention aux PME en termes d'accès au financement***

M. Jafar Hdaib, coordinateur de la charte pour les territoires palestiniens, a évoqué le développement des politiques et les bonnes pratiques dans le domaine de l'accès aux financements. L'Autorité palestinienne (AP) a reçu de nombreux conseils de la part de différents pays donateurs. Le fait que l'accès au financement dépende toujours en grande partie de la famille et des amis constitue l'une des caractéristiques de la région méditerranéenne. Cette situation pourrait être liée aux questions culturelles et à l'évaluation des risques. Sur les territoires palestiniens, les systèmes de garantie de crédit sont en place. De plus, il existe des

besoins collatéraux flexibles en matière de provisionnement, néanmoins aucun fonds privé de capital investissement n'est disponible. Certains progrès ont été réalisés dans le domaine des systèmes d'enregistrement pour les biens meubles. Certains services de renseignement sur le crédit sont également en place. Enfin, il ressort que l'accès des petites entreprises au financement reste problématique. Afin d'améliorer la situation, l'AP devrait activer tous les circuits financiers (les systèmes de garantie de crédit, les fonds de capital investissement, la micro-finance, l'accès aux entreprises privées) et supprimer les contraintes pesant sur les banques locales en raison des difficultés à protéger les biens immobiliers et autres sûretés. Il existe plusieurs programmes financés par des donateurs dans ce secteur. L'AP devrait se concentrer sur l'élimination des obstacles législatifs et réglementaires.

Mme Jane Macpherson, de la Banque européenne d'investissement (BEI), a informé les participants des activités de la BEI. La BEI se concentre sur les PME et le développement du secteur privé, le développement des infrastructures, la sécurité de l'énergie et la viabilité environnementale. Dans la région méditerranéenne, la BEI gère la facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP). Ses objectifs sont de favoriser la modernisation des économies en soutenant le secteur privé et en créant un environnement favorable à l'investissement. Dans la région méditerranéenne, certains aspects sont positifs, tels que la privatisation des banques, la supervision améliorée du secteur bancaire, la liquidité bancaire et un secteur financier relativement bien développé. Néanmoins, les PME luttent pour obtenir des prêts (en raison du manque d'information et des questions de sécurité, du fait que les PME sont sous-capitalisées). Les systèmes bancaires sont également confrontés aux problèmes structurels classiques des économies en transition (par exemple, les actifs publics considérables, les prêts improductifs, la réglementation et la supervision insuffisante, le manque de bureaux de crédit). Mme Macpherson a également présenté les réalisations de la FEMIP, qui a fourni 10 milliards d'euros de prêts au cours des sept dernières années, dont 1,6 millions d'euros aux PME. Afin d'améliorer le climat des affaires, la BEI a soutenu des projets d'infrastructure décisifs dans les secteurs de l'énergie, du transport et de l'eau.

Elle a également rendu compte de l'initiative méditerranéenne de développement des entreprises, l'un des projets de l'Union pour la Méditerranée, visant à assister les entités qui soutiennent les PME dans les pays partenaires. Une étude financée par le fonds fiduciaire de la FEMIP a été menée. Cette étude s'est concentrée sur l'Algérie, le Maroc, la Tunisie et l'Égypte.

Les participants ont soumis leurs commentaires sur les présentations. Il a été noté que la région manquait de savoir-faire afin de développer des systèmes de prêt pour les PME.

M. Berck (DG ENTR) a expliqué de quelle façon le SBA prenait en considération les questions d'accès au financement. Le grand principe est de faciliter l'accès des PME afin de financer et développer un environnement juridique et commercial favorisant le règlement des transactions commerciales en temps utile. Il a attiré l'attention sur les résultats de l'Eurobaromètre de septembre 2009. Les domaines d'action de l'UE sont les suivants : améliorer le financement des

PME ; réduire les carences du marché ; promouvoir le prêt bancaire ainsi que le financement par apport de fonds propres (les capitaux à risque, les investisseurs providentiels, les systèmes de garantie à l'exportation) ; et collaborer avec les institutions et les intermédiaires financiers. Il a indiqué que la BEI avait, elle aussi, doublé ses prêts aux PME (30 milliards d'euros en 2008-2010). Le fonds européen d'investissement (FEI) est également actif dans ce secteur. Au niveau national, le SBA suggère l'élaboration de programmes de financement appropriés afin d'aborder le décalage de liquidité, développer les systèmes de garantie et le microcrédit, remédier aux obstacles fiscaux et réglementaires, veiller à ce que les impôts sur les bénéfices des sociétés encouragent l'investissement, et utiliser pleinement le financement disponible (par exemple, les aides de l'État, les Fonds régionaux).

#### *Discussion sur les modifications proposées concernant l'accès au financement*

Mme Hana Uraidi, coordinatrice de la charte en Jordanie, a proposé de nouvelles modifications de la charte dans le domaine de l'accès au financement. Il y a deux sous-domaines : l'environnement de crédit et les facilités de financements pour les entreprises. Elle a signalé que l'accès au financement pouvait comporter un certain nombre d'aspects tels que l'imposition, le retard de paiement, les capitaux à risque, l'éducation financière des entrepreneurs, la différence des taux d'intérêt et les services de renseignement sur le crédit. Le rapport du groupe d'experts de 2006 recommandait de se concentrer sur les domaines clés, à savoir : la garantie du financement de la dette, le microcrédit et les capitaux à risque (activités générales liées au financement par émission d'actions). Mme Uraidi a poursuivi en présentant les commentaires détaillés de la Jordanie sur le texte de la charte, suggérant de permettre l'ajout d'un paragraphe relatif à la micro-finance, par exemple. M. Markus Berndt, de la BEI, a émis certaines suggestions visant à modifier l'accès aux indicateurs de financement. L'évaluation de 2008 a révélé certaines contradictions. La proposition comprend un nouvel indicateur explicite (global) du secteur bancaire. M. Berndt a également proposé l'amélioration continue des quatre indicateurs existants tout en maintenant la comparabilité, afin de permettre l'évaluation des progrès dans le temps. Les autres indicateurs resteraient inchangés.

Les participants ont été invités à envoyer leur feedback avant la prochaine réunion du groupe de travail sur la coopération industrielle. Les participants avaient soumis certains commentaires préliminaires sur les propositions. Anthony Fanelli, de l'OCDE, a mis en avant l'expérience de son organisation en ce qui concerne l'accès au financement et les systèmes de garantie de crédit dans les régions du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

#### ***Session 4 : Porter une plus grande attention aux PME en termes d'innovation***

M. Richard Woodham, directeur du programme Medibtikar, a présenté les principaux résultats de la version régionale du programme en vue de promouvoir l'innovation dans la région méditerranéenne, pour laquelle un modèle d'innovation a été élaboré (la création de connaissances, l'entrepreneuriat, la mobilisation des ressources, la sélection par le biais de la

concurrence) et les « moteurs » d'innovation ont été mesurés. Les meilleures pratiques se sont concentrées sur les incubateurs et les parcs technologiques, le transfert de technologie, le financement de l'innovation et la gestion de l'innovation, ainsi que les études sectorielles (par exemple, les textiles). Dans le domaine de l'innovation, le développement des compétences se révèle essentiel. Le programme a contribué à l'établissement de liens régionaux dans le domaine de l'entrepreneuriat et de liens entre l'industrie et le secteur de la recherche (par exemple, les certificats de formation d'origine). Le programme Medibtikar a démontré que la mise en réseau fonctionnait bien au niveau régional, mais que la création des services d'innovation devait être abordée au niveau national. La participation des pays méditerranéens au réseau de soutien européen aux entreprises devrait être renforcée.

M. Hamid El-Zoheiry, coordinateur du projet RDI, a présenté le programme de recherche, développement et innovation (RDI), dont le but est de renforcer les liens entre le secteur de la recherche et l'industrie en Égypte. Le programme comporte trois composantes : le fonds d'innovation entre l'UE et l'Égypte, le réseau de recherche, développement et innovation (RRDI), ainsi que le suivi et l'évaluation de la recherche et du développement en Égypte. De nombreux projets novateurs ont été financés par le fonds d'innovation euro-égyptien dans un large éventail de secteurs. Le RRDI a établi des points centraux en vue d'aider les chercheurs égyptiens à s'intégrer dans l'espace européen de la recherche. Dans le domaine du suivi et de l'évaluation, le programme a mené des études qui contribueront au développement ultérieur de la stratégie. Le réseau a également sensibilisé aux questions de la propriété intellectuelle. Le projet RDI 2, qui doit commencer en 2011, est en cours de préparation. L'équipe de programme a bénéficié de certains fonds locaux pour combler l'écart en vue de la prochaine phase.

M. Mohammed Samy, coordinateur du programme de technologie, a présenté les expériences de l'Égypte dans le domaine de l'innovation. Le but du réseau euro-égyptien d'innovation et d'information (EEIIN) est de renforcer la compétitivité et la croissance au moyen du soutien aux entreprises et du transfert de technologie. Le consortium est relié au réseau de soutien européen aux entreprises. Il a également indiqué que les centres de technologie et d'innovation (CTI), qui couvrent différents secteurs, visent à encourager l'innovation technologique et la croissance économique, à attirer les investissements dans le secteur industriel, et à ouvrir des perspectives d'emplois. En fin, il a décrit l'expérience de l'Égypte dans le domaine des incubateurs.

M. Szabolcs Klubuk, de la DG ENTR, a présenté la politique d'innovation de l'UE et ses liens avec le SBA. L'innovation consiste à transformer les idées et les compétences en de nouveaux actifs reconnus et acceptés par les consommateurs sur le marché. La priorité a été accordée à l'innovation dans la stratégie de Lisbonne de l'UE pour la croissance et l'emploi. La politique communautaire actuelle en faveur de l'innovation se fonde sur la communication de la Commission de 2005 « Davantage de recherche et d'innovation » ainsi que sur la communication de 2006 « Une stratégie d'innovation élargie pour l'Europe : Mettre le savoir en pratique ». Le Conseil Compétitivité qui s'est tenu en décembre 2006 s'est focalisé sur les actions politiques qui ont été définies par rapport à neuf domaines prioritaires. 2009, l'année européenne de la

créativité et de l'innovation, a également contribué à sensibiliser à l'importance de la créativité et l'innovation au sein de l'UE. Dans le domaine de l'innovation, l'UE a partagé des compétences avec les États membres dans le but d'améliorer les politiques nationales, principalement à travers l'analyse et l'évaluation comparative (par exemple, le tableau de bord européen de l'innovation), la fourniture de plates-formes pour la coopération transnationale, la promotion des compétences et de la mobilité, et le profit des investissements. Il existe certaines compétences directes au niveau de l'UE (par exemple les DPI, la concurrence, les marchés publics). De nombreux programmes européens incluent l'innovation : le programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation (PIC), le 7<sup>ème</sup> programme-cadre de recherche (PC7), les fonds structurels, ainsi que le programme LIFE, Marco Polo, le programme de formation permanente, etc.

En septembre 2009, la Commission a adopté une communication intitulée « Réexaminer la politique communautaire d'innovation dans un monde en mutation ». Cette communication met en avant les progrès accomplis jusqu'à présent dans l'amélioration des conditions pour l'innovation : à savoir, davantage de recherche et de développement, une politique d'aides de l'État plus favorable à l'innovation (nouvelles orientations et exemptions par catégories), les DPI (service d'assistance relatif aux DPI), l'éducation et les compétences (un plus grand nombre de diplômés en science et technologie) et la politique de groupement (Alliance européenne des groupements, Observatoire des clusters, communication sur la politique de groupement). Il existe également certaines mesures renforcées orientées vers l'offre, comprenant davantage de financement pour l'innovation, la recherche et le développement, l'amélioration du transfert des connaissances entre la recherche et l'industrie (lancement de l'Institut européen pour l'innovation et la technologie), la facilitation de la participation des PME au 7<sup>ème</sup> PC, et des services de soutien plus complets en matière d'innovation pour les entreprises (par exemple, le réseau de soutien européen aux entreprises). Il existe également de nouvelles mesures orientées vers la demande : l'initiative sur les marchés porteurs (réglementation, normalisation, marchés publics dans six secteurs), un accès plus large aux nouvelles technologies et une meilleure utilisation de celles-ci (éco-innovation, solutions TIC, voitures intelligentes), les marchés publics de solutions innovantes (réseau d'acheteurs publics), et la normalisation (accès et mesures politiques dépendantes du marché). Il reste certains défis à relever, et les États-Unis et le Japon sont toujours en avance en ce qui concerne les performances en matière d'innovation. Au niveau du cadre, le système de DPI reste encore fragmenté et coûteux ; les nouveaux moteurs d'innovation exigent une plus grande attention politique ; et il est nécessaire de continuer à promouvoir la créativité. En outre, l'UE ne dispose toujours d'aucun groupement au niveau mondial. Au niveau de l'offre, le marché du capital à risque est fragmenté ; le transfert des connaissances est faible ; les programmes de l'UE sont complexes ; les compétences des PME en termes d'innovation doivent être développées davantage ; et l'infrastructure de l'innovation (par exemple, les TIC) doit encore être améliorée. Au niveau de la demande, les progrès sont lents concernant l'adoption de l'initiative sur les marchés porteurs. La nouvelle politique d'innovation de l'UE est en cours.

*Discussion sur les modifications proposées en termes d'innovation*

Des propositions visant à modifier la charte ont été avancées par Hamid El-Zoheiry du projet de Mira. Quelques-unes des caractéristiques proposées comprennent la question de la subsidiarité (aux niveaux régional et national). Il conviendrait de faire référence à l'IEVP, aux groupements, aux liens entre les universités et les PME, et à la possibilité de relier l'observatoire aux groupements. Les indicateurs devraient se conformer davantage au tableau de bord européen de l'innovation et porter une plus grande attention aux techniques de gestion de l'innovation, aux compétences bancaires et aux fournisseurs financiers, aux capitaux à risque, à la possibilité de rejoindre les plates-formes européennes de technologie, ainsi qu'à un meilleur accès au 7<sup>ème</sup> PC. Les propositions seront distribuées aux participants.

M. Maher Khatib, coordinateur de la charte au Liban, a émis certaines suggestions visant à modifier la charte. Il conviendrait, entre autres, de spécifier les secteurs économiques les plus innovants et concurrentiels ; rendre la législation plus favorable à l'innovation ; relier les instituts de recherche entre eux afin de mettre en œuvre la politique gouvernementale ; fixer les priorités de la politique afin de se focaliser sur les domaines particuliers de l'innovation (par exemple, le secteur des TI au Liban) ; rassembler les entreprises innovantes ; développer des mécanismes de mesure et des outils d'évaluation ; et utiliser les médias et la diffusion en ligne afin de mener une campagne nationale visant à promouvoir l'innovation dans une perspective commerciale et intellectuelle. Les propositions seront distribuées aux participants.

M. Anthony Fanelli, de l'OCDE, a proposé de nouveaux indicateurs dans le domaine de l'innovation. Les ministres euro-méditerranéens avaient demandé l'amélioration des indicateurs, en commençant par une définition précise du concept d'« innovation ». Les études de l'OCDE ont démontré que la capacité de diffuser et assimiler l'innovation était essentielle dans les économies en transition. Trois secteurs sont à considérer dans la dimension 6 (innovation) : Le cadre politique pour l'innovation, la diffusion et l'assimilation de l'innovation, ainsi que l'innovation technologique. L'OCDE propose d'examiner les indicateurs statistiques, y compris les indicateurs développés et déjà mesurés dans le cadre du programme Medibtikar (par exemple, le nombre de diplômés en science et technologie, la population dans l'enseignement supérieur, le taux d'inscription brut, le taux d'achèvement brut, les dépenses publiques, le coût mensuel d'Internet, les dépenses en matière de TIC, le nombre de téléphones mobiles par habitant, l'emploi dans les services de haute technologie, les brevets, etc.). M. Fanelli a formulé des propositions détaillées pour chacun des trois sous-composants (les 19 indicateurs). Les participants ont fait part de leurs commentaires sur les propositions.

*Commentaires d'Israël* : des préoccupations sont soulevées au sujet du grand nombre d'indicateurs, qui pourrait devenir ingérable. Par exemple, il se peut que certains indicateurs relatifs aux banques et aux marchés publics n'entrent pas dans les attributions du coordinateur de la charte.

*Commentaires de l'Autorité palestinienne* : Il est important d'établir des liens et des synergies avec d'autres enquêtes et programmes existants afin d'éviter les doubles emplois.

*Commentaires de Jordanie* : En Jordanie, il existe une étroite coordination nationale lorsqu'il s'agit de traiter les différents indicateurs et procédures politiques comme une leçon à apprendre en vue des prochaines étapes. La charte peut servir d'outil afin d'instaurer une future zone de libre-échange. Elle permet d'identifier les différences et les similitudes parmi les partenaires méditerranéens. Ces documents renseignent sur l'élaboration des politiques stratégiques, mais n'interfèrent pas dans les procédures politiques nationales. Mme Uraidi s'est également enquis du calendrier et des échéances, étant donné que la prochaine réunion ministérielle est prévue à la fin de l'année 2010. Elle a également proposé d'examiner d'autres secteurs en dehors du champ d'application des quatre domaines prioritaires, autant que possible.

En réponse aux commentaires, Mme Marie Corman a proposé de réserver davantage de temps aux commentaires sur les nombreuses propositions détaillées. La planification de la réunion ministérielle de 2010 n'était pas encore clairement définie. Lors de la réunion ministérielle de Nice, les experts avaient été invités à travailler sur les quatre secteurs clés, néanmoins aucun détail n'avait été fourni sur le travail à réaliser. M. Fanelli a proposé de tester certains indicateurs dans un projet pilote au sein des pays sélectionnés.

M. Stefan Kratzsch de l'ONUDI a proposé des moyens pour mesurer l'efficacité de la politique au niveau des entreprises. Il a expliqué que les entreprises étaient les principaux bénéficiaires des politiques entrepreneuriales ; il est donc essentiel que les futures évaluations couvrent cet aspect. Il a présenté l'expérience du réseau africain des agences de promotion des investissements de l'ONUDI (AfriPANet). L'ONUDI a déjà préparé les questionnaires appropriés en vue de l'enquête au niveau des entreprises, portant sur les PME locales. En outre, l'ONUDI a développé une plate-forme de suivi pour le développement des PME sur Internet. Dans ses conclusions, le représentant de l'ONUDI a proposé de compléter les outils d'évaluation existants avec une enquête pilote au niveau des entreprises, tout d'abord dans deux pays, en 2010.

#### *Étapes suivantes*

Mme Marie Corman, de la DG ENTR, a annoncé que toutes les présentations et propositions seront distribuées à l'ensemble des participants. Les participants sont priés de soumettre leurs commentaires sur les propositions dans les quatre secteurs avant le 21 mars 2010. Le groupe de travail sur la coopération industrielle, qui doit se réunir en février 2009, pourrait engager une discussion préliminaire sur les propositions concernant l'accès des marchés et le développement des compétences.